

10.06.2012 - 10:05 Uhr

Embargo 10.06 1005 - Transports de marchandises au Gothard: l'ASTAG exige des mesures d'urgence

Bern (ots) -

En raison de la coupure de la ligne ferroviaire au Gothard et de la perturbation massive pour l'approvisionnement des marchandises, l'Association suisse des transports routiers ASTAG exige du Conseil fédéral des mesures d'urgence pour le maintien de la sécurité du transport. Parallèlement aux autorisations de circuler la nuit et à une réorganisation temporaire du système de dosage pour le trafic lourd en fait également partie un assouplissement des directives pour les transports de marchandises dangereuses avec des biens médicaux. En plus, les travaux de maintenance planifiés depuis plusieurs semaines dans le tunnel routier au Gothard pendant la nuit doivent être ajournés. De l'avis de l'ASTAG, la situation actuelle montre de surcroît de façon impressionnante la fragilité de l'un des axes principaux d'approvisionnement en Suisse. C'est la raison pour laquelle avant l'assainissement complet planifié du tunnel routier au Gothard, la construction d'un tube de remplacement est impérative.

La coupure d'une semaine du trafic ferroviaire au Gothard à la suite du glissement de terrain à Gurnellen entraîne de sérieux problèmes. Sont entravés l'approvisionnement et la collecte et le traitement des déchets fiables et réguliers de l'économie suisse et des consommateurs sur l'un des axes de transit les plus importants du pays. Pour rendre les choses plus difficiles encore, l'Office fédéral des routes (OFROU) planifie en même temps les fermetures nocturnes du tunnel routier au Gothard pour des travaux d'assainissement et de maintenance.

Pour le maintien de la sécurité du transport et de l'approvisionnement, l'ASTAG exige pour cette raison du Conseil fédéral la prise de mesures d'urgences immédiates. Dans cette situation exceptionnelle toutes les personnes concernées sont appelées à trouver avec flexibilité des solutions rapides. «Dans l'intérêt de toute la Suisse, il ne peut ni ne doit être possible que le transport de marchandises au Gothard soit pratiquement bloqué pendant des semaines», dit Adrian Amstutz, président central de l'ASTAG: «Maintenant, il faut agir!»

L'ASTAG revendique concrètement que certaines restrictions pour le transport routier soient levées pendant la durée de la coupure. Il faut notamment:

- Des autorisations forfaitaires pour circuler la nuit, - Une hausse de la limite de poids de 40 à 44 tonnes, - La réorganisation du système de dosage pour favoriser les véhicules utilitaires lourds par rapport au trafic de voyageurs - La levée des interdictions de circuler sur les routes d'accès cantonales et le col du Gothard pour les poids-lourds avec remorques - Ainsi que l'assouplissement des directives sur le transport de marchandises dangereuses.

«Ainsi, l'approvisionnement du Tessin, mais aussi de la population en Suisse allemande, en denrées alimentaires, courrier et biens médicaux peut être garanti rapidement, effectivement et sans grand investissement», justifie Adrian Amstutz.

Il est en outre impératif que les travaux de maintenance nocturnes planifiés en même temps depuis des semaines au tunnel routier au Gothard soient reportés à une date ultérieure. «Nous devons maintenant tout mettre en oeuvre pour que les entraves à la circulation ne soient pas encore accentuées de façon factice», souligne Adrian Amstutz: «La flexibilité et le sens de la mesure sont ici exigés!».

Projeter et construire un deuxième tube sans plus attendre!

Dans l'ensemble, la situation actuelle montre selon l'ASTAG combien l'un des axes de transit le plus important en Suisse est délicat et facilement fragilisé. Un seul événement conduit tout de suite à des problèmes de coupures et de ravitaillement de plusieurs semaines. Voici pourquoi il est clair pour l'ASTAG et pour des raisons de sécurité qu'avant l'assainissement complet planifié pour le tunnel routier au Gothard, la construction d'un deuxième tube de remplacement doit être impérativement prise en main: «Avec un deuxième tube, aucun chemin ne serait coupé», souligne Adrian Amstutz convaincu. Ni en raison de la sécurité de la circulation, ni de l'approvisionnement.

Les exigences de l'ASTAG in extenso

- Autorisations de circuler la nuit: Pendant la durée de la fermeture de la ligne ferroviaire, des forfaits d'autorisations de circuler la nuit doivent être délivrés très rapidement par l'OFROU sans tracas administratifs. - Hausse de la limite de poids: Pour éviter un trafic accru inutile et pour désencombrer le trafic combiné des clients, la limite de poids des 40 tonnes pour le trafic sur l'A2 et jusqu'à la Suisse du sud (routes d'accès incluses) doit passer à 44 tonnes à titre transitoire. - Réorganisation temporaire du système de dosage: Le système de dosage pour le trafic lourd doit être adapté à ce sujet jusqu'à la fin de cette situation exceptionnelle, à savoir que les véhicules utilitaires lourds doivent avoir la priorité par rapport au trafic de voyageurs pendant les jours de la semaine (jusqu'à vendredi soir à 22.00 heures). Le trafic de voyageurs doit être dévié à travers la Suisse par le Saint Bernard (A13), le Simplon et le Grand Saint Bernard. - Levée des interdictions de circuler: Parallèlement, l'interdiction de circuler générale pour les véhicules utilitaires sur les routes d'accès dans les cantons d'Uri et du Tessin doit être levée. - Courses sur le col du

Gothard avec des poids lourds et remorques: L'interdiction de circuler pour les poids lourds avec remorques sur le col du Gothard doit être levée au même titre. - Transports de marchandises dangereuses: Les directives concernant les marchandises ADR (marchandises dangereuses) doivent être allégées pendant la durée de la coupure de la ligne ferroviaire et ainsi annuler les limites des quantités libres pendant la durée de la fermeture. - Travaux de maintenance: Le maintien en bon état et les travaux de maintenance prévus dans le tunnel routier du Gothard pendant la nuit doivent être différés à une date ultérieure.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
079 613 75 64

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100719868> abgerufen werden.